

85e séance du 15 novembre 1946 à 9 h.

Présidence: MM. Kobelt.

Absents: MM. Nobs et Stampfli (serv.)

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser.

Procès-verbal:

Clôture: 10 h. 55.

Affaires politiques.

Accords de Bretton Wood.

M. Petitpierre: Mercredi à siégé conférence pour examiner accords de Bretton Wood (question de l'adhésion au fonds monétaire international et banque internationale de reconstruction). Stucki rédigera rapport. Les avis sont négatifs, mais on considère que nous ne devons pas dire carrément non. Proposition suivra.

Adhésion au statut de la cour de justice internationale.

M. Petitpierre: L'affaire paraît en bonne voie.

Lettre à Spaak.

M. Petitpierre: Spaak a déclaré à Secrétan qu'il comprenait position et politique de la Suisse. Croit que cette politique peut être poursuivie. Spaak croit qu'il vaut mieux ne pas agiter davantage la question. Le temps travaille pour nous. Conclusion de M. Petitpierre: garder à la lettre un caractère personnel. Autres contacts pas indiqués. Je renseignerai toutefois les commissions des affaires étrangères.

M. Etter

M. Celio

M. de Steiger

( d'accord.

Croix-Rouge suisse, secours aux enfants, et prisonniers allemands évadés.

M. Petitpierre: La Croix-Rouge, secours aux enfants voudrait pouvoir recevoir en Suisse des enfants allemands de la zone russe. Je pense qu'il n'y a pas de raison pour nous y opposer, au contraire. Les milieux évangéliques désirent vivement que la Suisse poursuive son oeuvre de secours.

Je m'occupe du sort des prisonniers allemands évadés et refoulés à la frontière suisse. Les milieux évangéliques allemands voudraient que les cas fussent traités individuellement. J'examinerai la chose avec Justice et police. Concernant l'oeuvre de secours aux allemands, je pense que le CF est d'accord que nous cherchions à étendre notre action.

M. de Steiger: La question des prisonniers évadés est examinée depuis un certain temps. Problème complexe. Les prisonniers allemands au centre de la France sont mal traités. Si on les passer les évadés, ils retrouvent les "rangers" au delà du Rhin. Pas possibilité d'internement. Voir comment assurer un traitement convenable à la frontière.

M. Kobelt: Je conclus que le CF est d'accord en ce qui concerne l'aide aux enfants.

Union nationale des étudiants suisses

M. Petitpierre: Cette union organise des concours sportifs. Motta avait accepté patronage 2 fois. On me demande d'en faire de même. Etes-vous d'accord? Oui.

Limite d'âge des consuls honoraires.

M. Petitpierre: Plusieurs consuls honoraires ont atteint un âge assez avancé. Tel est en particulier le cas de Biaggi. Je pense qu'on pourrait appliquer aux consuls honoraires les principes arrêtés pour les membres des commissions. Biaggi serait d'accord de se retirer au printemps. Je vous prie de pre



acte de mes intentions. Ces principes seraient appliqués avec souplesse.

Chef d'arme de l'infanterie.

M. Petitpierre: On m'a dit qu'une vaste campagne de presse allait s'engager contre Berli, prévu pour remplacer Probst. Certains journalistes auraient des documents prouvant l'attitude frontiste de Berli. Je signale la chose pour enquête ou autre conclusion à tirer.

M. Kobelt: J'avais déjà l'intention de soulever la question. Frick a proposé de remplacer Probst, disant qu'il n'est pas à la hauteur. La proposition a été transmise à la commission de déf. nationale, qui y a souscrit en invitant Frick de recommander à Probst de donner sa démission. Probst a réagi en parlant de la chose à gauche et à droite. De cette façon, l'affaire est devenue publique. La commission de déf. nat. a envisagé Berli comme successeur (majorité des voix). J'eus préféré Corbat. Différents journaux ont combattu Berli parce que frontiste. Je me suis informé auprès du procureur général. Il m'a dit qu'un sous-groupement de la ligue pour l'indépendance de la Suisse (qui n'a pas été interdite) avait organisé une conférence Däniker à laquelle Berli avait pris part. Pas d'autres charges contre lui. Est-ce suffisant pour ne pas le nommer? Délicat de consulter la police zurichoise. Je ferai venir Berli demain pour l'interroger.

M. Etter: L'informateur de M. Petitpierre devrait avoir l'honnêteté de préciser ses documents. Si le ministère public ne sait rien de défavorable à part la participation à la conférence, ne pas pousser les recherches plus loin. Nous ne connaissons pas le délit d'opinion. La campagne contre Berli me fait mauvaise impression. Si le CF renonce à nommer Berli, le cas fera école et les campagnes de ce genre se répéteront.

M. Celio: Si Berli n'a pas été un frontiste notoire, s'il n'a pas de méfait à se reprocher, il doit pouvoir être nommé.

M. Kobelt: La campagne de presse est fort malencontreuse.

M. de Steiger: demander au colonel Vaterlaus, chef de la police zurichoise, s'il existe dans ses dossiers des traces de Berli. Ce n'est pas une enquête. Nous serons plus fort si nous sommes bien renseignés. Frick a-t-il agi correctement en renseignant la presse avant que le CF ait statué?

M. Kobelt: Si j'ai proposé Corbat, c'est parce que j'aurais voulu un Romand et que Corbat avait commandé une division. Je suivrai la proposition de M. de Steiger concernant enquête auprès de Vaterlaus.

M. Petitpierre: J'essayerai d'obtenir des indications plus précises. Il s'agit d'une campagne montée.

M. Kobelt: L'informateur de M. Petitpierre devrait se présenter à moi. Probst ne m'a jamais demandé d'audience antérieurement. Maintenant seulement.

Association internationale des hôteliers.

Le chancelier représentera le CF, aucun membre ne pouvant assister à cette manifestation organisée pour le 15 novembre.

Décisions prises sur la base de propositions écrites.

Politique

Anciennes représentations diplomatiques et consulaires des Etats baltes.

M. Etter: N'est-il pas un peu délicat vis-à-vis des Russes de reprendre à titre fiduciaire la gestion des bâtiments et des archives? Ne vaudrait-il pas mieux se contenter d'une administration de fait.

M. Celio: La solution proposée n'est logique. C'est ou bien ou bien. On sait toutefois que le sort des Etats baltes est pratiquement réglé. Reste à savoir au nom de qui nous prenons les biens sous notre garde. Examiner si nous ne pourrions pas

nous contenter d'une administration de fait. Il est certain que la situation évoluera dans le sens d'une fusion avec la Russie.

M. de Steiger: La proposition du dép. politique se déend, juridiquement et politiquement. Comme Etat neutre, nous pouvons souverainement prendre la garde des biens, sans tenir notre mandat de qui que ce soit.

M. Etter: Qui du cas Feldmans, qui habite encore l'immeuble à Genève? Quid si les Russes demandent qu'il quitte les lieux?

M. Petitpierre: Nous tirons aujourd'hui des conclusions qu'il aurait fallu tirer plus tôt. Ceux qui habitent les immeubles occupent une chose sans maître ou dont la propriété est au moins contestée. Il faut un curateur. Nous avons peut-être été trop larges avec ces représentant diplomatiques. Notre proposition est inattaquable. Elle ne donne d'ailleurs pas satisfaction aux Russes non plus.

M. de Steiger: Nous pourrions, théoriquement, comme Treuhänder, louer l'immeuble à Feldmans, contre loyer. Question plus délicate: activité de ces ex-représentants diplomatiques qui délivrent encore des papiers.. sans valeur.

M. Etter: Si nous arrivons à louer l'immeuble aux Russes la gestion fiduciaire deviendra une pure fiction. En tout cas ne pas louer aux Russes.

M. Petitpierre: L'ouverture d'un consulat russe est une pure hypothèse. Les critiques de M. Etter peuvent s'appliquer aux bâtiments de la légation d'Allemagne loués à l'Angleterre.

M. Etter: Je ne fais pas de contre-proposition si le D. pol. insiste. Du p. d. v. du droit des gens, la situation de l'Allemagne et celle des Etats baltes est toute différente.

Intérieur  
Militaire

Justice et police  
Finances et douanes

Economie publique

Postes et ch. de fer

Chancellerie

Représentation de la Suisse en Equateur

Promotions au bureau de statistique

Mises à la retraite au commissariat central des guerres

Communauté des créanciers.

Indemnités de membres de commissions.

Rapports de voisinage avec la France. Commission.

Conseil d'administration des ch. de fer rhétiques

Avances de crédit aux PTT

Abrogation d'arrêtés pris en vertu des pouv. extraord.

17e rapport sur les pouvoirs extarodinaires.

-----